



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par Patrice JADAULT

Tel. : 04.94.35.74.67

Fax : 04.94.65.89.43

Mél : [p.jadault@inao.gouv.fr](mailto:p.jadault@inao.gouv.fr)

**Vos Réf :**

Affaire suivie par : Fanny Pécheux

Mail : [urbanisme@mairie-opio.fr](mailto:urbanisme@mairie-opio.fr)

N/Réf : 01/09/03/2022

Objet : Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme  
de la commune d'Opio.

La Directrice de l'INAO  
à

Monsieur Le Maire  
Hôtel de Ville  
Place de la liberté  
06650 OPIO



La Valette-du-Var, le 9 mars 2022

Monsieur Le Maire,

Par courriel en date du 7 mars 2022, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le dossier de la modification numéro 4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Opio.

La commune d'Opio est incluse dans les aires géographiques des AOC « Huile d'olive de Nice », « Olive de Nice » ainsi que dans les aires géographiques des IGP « Méditerranée », « Alpes-Maritimes », « Miel de Provence » et « Agneau de Sisteron ».

Après étude de ce projet de modification n°4 du PLU de la commune d'Opio, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des AOC et des IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie à la DDTM 06

La Directrice Marie GUITTARD  
et par délégation le Délégué Territorial  
Emmanuel ESTOUR